



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2023/02/10

Objet : Convention de prêt de mobilier de cantine à la Mairie de Beauvoisin

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

Vu la convention de prêt de mobilier de cantine ci-annexée, entre la Communauté de communes de Petite Camargue et la commune de Beauvoisin ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition le mobilier de cantine pour les besoins des divers évènements communaux ;

Considérant la demande de prêt de mobilier par la commune de Beauvoisin auprès du service « restauration scolaire » de la Communauté de communes de Petite Camargue pour les périodes suivantes :

- du 18 février au 4 mars 2023
- du 22 avril au 7 mai 2023
- du 18 mai au 20 mai 2023
- du 8 juillet au 27 août 2023
- du 21 octobre au 4 novembre 2023
- du 23 décembre au 7 janvier 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à signer la convention de prêt de mobilier de cantine entre la Communauté de communes de Petite Camargue et la commune de Beauvoisin.

ARTICLE 2 : La présente convention met gratuitement à disposition de l'emprunteur le matériel, sise 7 rue de la Mairie, BEAUVOISIN (30640).

ARTICLE 3 : Les modalités et les conditions générales de prêt sont fixées dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 4 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 17 février 2023.

Le Président,

André BRUNDU

